

ANNEXE III

MODIFICATIONS DU TEXTE RÉVISÉ
DU GUIDE D'UTILISATION DE LA CIB

Le texte supprimé a été barré, le nouveau texte apparaît en caractères gras.

Paragraphe 3 – Ajout au texte

---en néerlandais, en polonais, **en portugais**, en roumain, en russe---

Paragraphe 16 – Ajout au texte concernant la nouvelle version du CD-ROM IPC:CLASS

---obtenu auprès de l'OMPI (**version 4.1**), contient---dans la classification. **Le CD-ROM IPC:CLASS relatif à la huitième édition de la CIB (version 5.0) contient le texte complet de la huitième édition en français et en anglais, notamment la couche électronique de la classification.**

Paragraphe 42.a) – Rectification d'une erreur

---iii) a été supprimée (voir (**ed**) ci-dessous).

Paragraphe 147, 151 – Harmonisation du texte relatif à la règle de la première place et à la règle de la dernière place

Paragraphe 147 – ---“dans la présente sous-classe / dans le présent groupe principal / dans le présent groupe, à chaque niveau hiérarchique, **sauf indication contraire**, le classement s'effectue à la première place appropriée”.

Paragraphe 151 – ---“dans la présente sous-classe / dans le présent groupe principal / dans le présent groupe, **à chaque niveau hiérarchique**, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée”.

Paragraphe 158 à 161 – Mise en conformité du texte avec la dernière version de la norme ST.10/C de l'OMPI. Les paragraphes 158 à 161 existants sont supprimés. Les nouveaux paragraphes sont reproduits ci-dessous.

Paragraphe 158 – L'indicateur de la version du niveau de base (année) en vigueur au moment du classement doit être placé entre parenthèses directement après l'abréviation “Int.Cl.”, si le document est classé, en partie au moins, selon le niveau de base. La plupart des offices classent un document donné dans un seul niveau, c'est-à-dire soit dans le niveau élevé

uniquement, soit dans le niveau de base uniquement (voir les exemples a) et b) donnés dans le paragraphe 161 ci-dessous). Pour chaque symbole de classement du niveau élevé de la CIB, l'indicateur de version, qui signale à quel moment ce symbole a été créé ou substantiellement révisé dans le niveau élevé (année, mois), est placé entre parenthèses après chaque symbole de la CIB.

Paragraphe 159 – Les symboles de la CIB appartenant au niveau de base sont imprimés ou affichés en caractères droits (c'est-à-dire non-italiques) et les symboles de la CIB appartenant au niveau élevé sont imprimés ou affichés en italiques.

Paragraphe 160 – Les symboles se rapportant à l'information d'invention sont imprimés ou affichés en caractères gras et les symboles se rapportant à une information additionnelle sont en caractères maigres (c'est-à-dire non gras).

Paragraphe 161 – On trouvera ci-après des exemples de présentation des symboles et indicateurs de classement de la CIB pour le même document selon que le classement s'effectue au niveau élevé, au niveau de base ou en utilisant des symboles des deux niveaux.

a) Classement dans le niveau élevé :

Int.Cl.

B28B5/00 (2006.01)

B28B1/29 (2007.04)

H05B 3/18 (2008.07)

Dans cet exemple :

<i>B28B 5/00</i>	représente une information d'invention (caractères gras) classée selon le niveau élevé (italiques);
<i>B28B 1/29</i>	représente une information d'invention (caractères gras) classée selon le niveau élevé (italiques);
<i>H05B 3/18</i>	représente une information additionnelle (caractères maigres) classée selon le niveau élevé (italiques);

b) Classement dans le niveau de base :

Int. Cl. (2006)

B28B 5/00

B28B 1/00

H05B 3/10

Dans cet exemple :

B28B 5/00	représente une information d'invention (caractères gras) classée selon le niveau de base (caractères droits, c'est-à-dire non italiques);
B28B 1/00	représente une information d'invention (caractères gras) classée selon le niveau de base (caractères droits, c'est-à-dire non italiques);

H05B 3/10 représente une information additionnelle (caractères maigres) classée selon le niveau de base (caractères droits, c'est-à-dire non italiques);

c) Classement de l'information d'invention dans le niveau élevé et de l'information additionnelle dans le niveau de base :

Int. Cl. (2006)
B28B 5/00 (2006.01)
B28B 1/29 (2007.04)
H05B 3/10

Dans cet exemple : **B28B 5/00** représente une information d'invention (caractères gras) classée selon le niveau élevé (italiques);
B28B 1/29 représente une information d'invention (caractères gras) classée selon le niveau élevé (italiques);
H05B 3/10 représente une information additionnelle (caractères maigres) classée selon le niveau de base (caractères droits, c'est-à-dire non italiques);

Paragraphe 164 – Ajout au texte

---99/00, afin d'être plus faciles à trouver. **Avant de classer une matière dans un groupe principal résiduel, le classement dans une autre sous-classe ou dans un autre groupe principal de la même sous-classe doit être envisagé avec soin. Il convient de tenir dûment compte des paragraphes 92 à 99 ci-dessus, qui décrivent certaines situations dans lesquelles la matière est classée dans des endroits dont les titres ne la prévoient pas expressément. Les combinaisons de matières couvertes par deux groupes principaux différents ou plus ne doivent pas être classées dans un groupe principal résiduel, sauf indication contraire. Les procédures normales pour le classement des combinaisons de matières sont décrites aux paragraphes 145, 150 et 154 ci-dessus.**

[L'annexe IV suit]